

Saint-Etienne-du-Bois

L'étang de But, espace naturel sensible de l'Ain



Contact presse

Conseil départemental de l'Ain
Direction de la communication
Céline Moyne-Bressand
Tél. 04 74 22 98 33
celine.moyne-bressand@ain.fr
www.ain.fr



INAUGURATION DE L'ÉTANG RÉHABILITÉ
Vendredi 10 NOVEMBRE 2017

www.patrimoines.ain.fr



UN PATRIMOINE NATUREL REMARQUABLE DANS L'AIN



L'Étang de But a été labellisé espace naturel sensible (ENS) en juillet 2014 par le Département de l'Ain. Il intègre un réseau qui compte à ce jour 33 sites ENS représentant au total plus de 9 000 hectares de milieux très diversifiés (tourbières, étangs, lacs, prairies humides, cours d'eau, dunes de sable, espaces boisés, prairies d'alpage, prairies bocagères, grottes, sites géologiques...).

Un ENS est un site reconnu à l'échelle départementale pour sa richesse écologique (faune, flore et/ou habitats), géologique et/ou paysagère. Il a vocation à être géré, valorisé et ouvert au public dans des conditions propres à chaque site.

Des animations sont régulièrement mises en œuvre sur les sites ENS pour faire découvrir au public les richesses naturelles de l'Ain.

L'ÉTANG DE BUT, UN PETIT JOYAU NATUREL D'ORIGINE HUMAINE

Au sud de la plaine de la Bresse, plusieurs étangs subsistent, à l'instar de ceux de la Dombes toute proche. Parmi eux, l'étang de But, sur la Commune de Saint-Etienne-du-Bois, est sans doute l'un des plus remarquables. Couvert de tapis de nénuphars blancs et serti d'un écrin de forêt qui se teinte de belles couleurs à l'automne, il offre des paysages de nature variés, à admirer au fil des saisons.

A composante principalement argileuse, le sol bressan est assez imperméable, d'où les nombreuses zones humides présentes dans les creux du relief.

L'étang de But et les milieux marécageux qui le bordent jouent un **rôle important dans la gestion de la ressource en eau**. En stockant puis en restituant progressivement l'eau comme des éponges, ils régulent les écoulements.

Le site de But abrite une nature exceptionnelle, des espèces remarquables et exigeantes. Protégée en France, la **libellule Leucorrhine à gros thorax** est la véritable star du site. L'étang de But est le seul site de Bresse où sa reproduction est avérée. La **fougère Osmonde royale** ou encore la **laiche de Bohème** sont également présentes sur le site, cette dernière ne se développant que lorsque l'étang est asséché.

La Commune de Saint-Etienne-du-Bois exploite les bois communaux autour de l'étang et continue de valoriser économiquement ces ressources. Le site est également apprécié des promeneurs qui viennent se détendre près de l'étang et découvrir ses curiosités naturelles.

UNE GESTION CONCERTÉE DU SITE

Pour conserver les milieux naturels et en tant que mesure compensatoire de la construction de l'autoroute A39, cet étang a été préservé. Il appartient aujourd'hui à la Commune de Saint-Etienne-du-Bois. Espace naturel sensible départemental, sa gestion est confiée au Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Rhône-Alpes.

Un comité de site, animé par le Département de l'Ain, se réunit annuellement pour suivre et valider les actions menées sur l'étang de But et les milieux naturels à proximité. Ces actions sont formalisées à travers un plan de gestion décennal, mis en œuvre sur la période 2013-2022.

Il vise trois grands objectifs :

- Améliorer la qualité écologique de l'étang (actions de vidange de l'étang, restauration et création de mares, restauration de la digue, entretien de la végétation...),
- Concilier production de bois et gestion écologique (conversion des boisements en futaie irrégulière, validation du document de gestion des boisements publics...),
- Sensibiliser et informer le public (organisation de sorties nature pour le grand public et les scolaires, information et sensibilisation des habitants...).

Ces actions sont réalisées avec le soutien financier du Département de l'Ain, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, avec l'appui technique d'autres partenaires (Office national des Forêts, Société de pêche Le Sevron, Maison de pays en Bresse...).

VENDREDI 10 NOVEMBRE : INAUGURATION DE L'ÉTANG RÉHABILITÉ

Traditionnellement, les étangs piscicoles sont vidangés annuellement et font l'objet d'un assec tous les 4 ans. Une vidange et une mise en assec régulières sont nécessaires pour la préservation de la biodiversité et pour assurer le fonctionnement normal de l'étang. Or la dernière vidange de l'étang de But avec un assec prolongé (c'est-à-dire sans remise en eau pendant un an) datait de 1994. En 1999, l'étang avait été vidangé avec un assec court (entre novembre et janvier).

Les études réalisées ces dernières années montraient une dégradation forte de l'étang et la nécessité d'intervenir. L'étang a été mis en assec en septembre 2016 après une pêche sur l'étang qui a permis de valoriser des poissons parmi lesquels de très nombreux brochets.

La vanne située au niveau de la digue a été refermée en octobre 2017 afin de débiter le remplissage de l'étang. Cette période d'assec a permis de curer au cours de l'été 2017 certaines zones de l'étang trop envasées et de restaurer la digue. Ces actions permettront de favoriser la biodiversité par la création de nouveaux habitats, d'améliorer la qualité des eaux, et de pérenniser les ouvrages hydrauliques indispensables au maintien de l'écosystème.

Par ailleurs, un panneau d'accueil du site a été installé pour permettre de sensibiliser, de façon ludique et illustrée, les visiteurs aux enjeux environnementaux et patrimoniaux et de présenter les actions de gestion menées.

Conscient des nombreuses richesses de son territoire, le Département de l'Ain porte une politique ambitieuse de préservation et de valorisation des espaces naturels sensibles (ENS). C'est un réseau important de sites préservés et valorisés qui s'est créé à l'échelle départementale, et notamment dans la nouvelle Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse. Hormis l'étang de But, la forêt de Seillon vient d'être labellisée en ENS début 2017 et va faire l'objet de travaux pour créer un espace pédagogique en partenariat avec l'ONF. La grotte et la reculée de Corveissiat sont également labellisées tout comme le vallon des Faux et sa cascade de la Vallière à Ceyzériat, ou encore l'étang et le marais Paccauds également géré par le CEN à Vescours.

Véronique Baude
Vice-présidente du Département de l'Ain chargée du tourisme,
du développement durable, de l'environnement et du patrimoine naturel

La labellisation ENS de l'étang de But a permis de retrouver un cycle normal de gestion de l'étang (non vidangé depuis 20 ans) et de ses abords, en conciliant protection de l'environnement, économies piscicole et forestière, mais aussi pédagogie envers les jeunes générations.

Alain Chapuis
Maire de Saint-Etienne-du-Bois et Conseiller départemental